



LEÇONS APPRISSES

Les enseignements des stratégies locales de lutte aux précipitations extrêmes

Les administrations municipales font face à l'un des problèmes émergents les plus importants de notre époque : l'augmentation alarmante des dommages causés aux habitations par les précipitations extrêmes. Des municipalités canadiennes de toutes les tailles prennent actuellement des mesures pour réduire les risques d'inondation de sous-sol et de dommages aux biens par suite de refoulements d'égouts. Cet ouvrage décrit 20 des nombreux projets locaux prometteurs que mènent actuellement des collectivités qui ont choisi de s'adapter pour mieux gérer les risques que posent les précipitations extrêmes.

Ce livre reconnaît le leadership local en ce qui a trait à l'atténuation des risques d'inondation de sous-sol. Quelques mini études de cas présentent des mesures locales fructueuses qui peuvent et devraient être mises de l'avant par les municipalités d'un océan à l'autre pour relever le double défi de la gestion des réseaux d'égouts sanitaires et pluviaux. Les décisions de politique locale présentées dans ce document sont, à notre avis, bien ancrées dans le savoir scientifique et constituent une base durable pour le succès à long terme.

Au cours des dernières années, les pluies abondantes ont remplacé le feu comme principale source de dommages aux maisons canadiennes. Les dégâts attribuables aux refoulements d'égouts et aux inondations de sous-sol dépassent actuellement deux milliards de dollars par année et augmentent à un rythme insoutenable depuis plus de 25 ans déjà. De plus, la fréquence et la gravité des épisodes de pluies torrentielles augmenteront inévitablement en raison des changements climatiques, ce qui, faute d'adaptation, risque d'aggraver les dommages aux résidences.

La plupart des dommages aux habitations pourraient être évités si les municipalités et les propriétaires appliquaient les connaissances existantes à la conception et à l'entretien des bâtiments et des infrastructures. Heureusement que les administrations municipales, les propriétaires et les autres parties prenantes commencent à prendre des mesures d'adaptation. Au cours des prochaines décennies, nous nous attendons à ce que les Canadiens subissent plus fréquemment des épisodes de pluie plus intenses. Néanmoins, si nous nous adaptons, il est possible que nous puissions diminuer les dommages que les eaux pluviales causent aux habitations.

Les administrations municipales doivent investir dans des infrastructures de gestion des réseaux d'égouts sanitaires et pluviaux conçues pour évacuer des quantités d'eau historiques, et même les prévoir en fonction des épisodes de précipitation encore plus intenses qui ne manqueront pas de se produire. Vancouver remplace actuellement tous ses égouts unitaires pour éviter que les eaux usées non traitées soient évacuées dans les cours d'eau. Stratford a investi dans des réseaux d'égouts pluviaux conçus pour faire face à un épisode de pluie de 250 ans, ce qui va bien au-delà de la norme centennale que se fixent la plupart des municipalités. Welland utilise les outils du CVIIP pour concevoir et gérer son réseau d'égouts pluviaux en fonction de l'intensité, de la fréquence et de la durée des précipitations prévues compte tenu des changements climatiques.



Figure 2 : Boucherville par exemple a gagné des prix pour avoir aménagé des bassins secs et des lacs de rétention des eaux pluviales dans un nouveau secteur (Source: IPSC)

Les municipalités s'emploient également à modifier le comportement des propriétaires. Halifax fournit des directives sur la gestion des eaux pluviales aux propriétaires, aux promoteurs et aux autres parties prenantes pour les renseigner sur les bonnes pratiques. Kitchener et Waterloo ont collaboré afin de mettre en place un nouveau système de financement de la gestion des eaux pluviales dans le cadre duquel les propriétaires qui absorbent eux-mêmes un volume accru d'eau pluviale et réduisent leur apport dans les réseaux publics sont récompensés par des crédits d'impôt.

Québec a écrit sept fois aux propriétaires ciblés, soit jusqu'à ce que 100 % aient déconnecté leurs descentes pluviales du réseau municipal. Environ 50 % des propriétaires ciblés à Saskatoon ont acheté un clapet antiretour subventionné pour réduire les risques que les eaux usées du réseau d'égouts refoulent dans les maisons. À Surrey, les propriétaires qui décident d'entreprendre des rénovations majeures doivent remplacer leur collecteur sanitaire secondaire vieillissant. La Ville de London a évité des améliorations coûteuses à ses infrastructures d'évacuation des eaux usées en incitant les propriétaires à débrancher leur drain de fondation du réseau d'égouts sanitaires.

Nous accueillons également avec joie les nouvelles initiatives. Boucherville, par exemple, a gagné des prix pour avoir aménagé des bassins secs et des lacs de rétention des eaux pluviales dans un nouveau secteur. Ottawa exige maintenant l'installation d'un clapet antiretour de type normalement ouvert sur le collecteur

sanitaire secondaire et d'un clapet antiretour de type normalement fermé sur le collecteur pluvial secondaire de chaque nouvelle maison. Markham interdit quant à elle l'aménagement d'allées de garage en pente descendante vers la maison. À Edmonton, la dénivellation du terrain entourant les nouvelles constructions doit être préapprouvée.

Il est possible de réduire de manière significative les risques de dommages aux résidences attribuables aux précipitations extrêmes si plus de municipalités et de propriétaires agissent en ce sens. L'étendue des connaissances sur les normes de conception et de gestion des bâtiments et des infrastructures pouvant contribuer à réduire les risques de dommages causés par les inondations de sous-sol et les refoulements d'égouts est vaste. Il existe de plus un large consensus sur les meilleures pratiques pour réduire les risques de dommages. Le défi actuel consiste à inciter davantage d'administrations et de propriétaires à agir.

Par exemple, la plupart des risques de dommages aux habitations en raison de refoulements d'égouts pourraient être éliminés grâce à l'installation de clapets antiretour. Depuis quelques années, la valeur des dommages évitables aux maisons est plus élevée que le coût d'achat d'un clapet antiretour pour chaque maison au Canada. Et pourtant, la plupart des maisons n'ont pas de tels dispositifs. Il se construit encore chaque année des milliers de nouvelles maisons sans clapet antiretour. Même les municipalités qui offrent des incitatifs financiers aux propriétaires de maisons existantes constatent souvent que la plupart d'entre eux n'en tirent pas parti.

Les citoyens considèrent généralement qu'il incombe à leur administration municipale de veiller à ce que les eaux provenant des réseaux d'égouts sanitaires et pluviaux ne pénètrent pas dans leur maison et y causent des dommages. La croyance générale est que c'est « leur responsabilité ». Or, bon nombre des mesures requises pour atténuer ces risques relèvent des propriétaires privés. Un thème récurrent dans cet ouvrage est le défi que pose aux administrations municipales l'engagement de bien servir leurs citoyens en mettant en œuvre une stratégie globale qui inclut presque inévitablement une réglementation des mesures de nature privée.

Nous avons documenté ci-après certaines des méthodes mises de l'avant par les administrations municipales pour influencer le comportement de leurs citoyens. À Ottawa, par exemple, la Ville a imposé par règlement l'installation de clapets antiretour dans toute nouvelle maison. Les villes de Kitchener et de Waterloo ont quant à elles choisi de tarifier la gestion des eaux de ruissellement en fonction de l'usage. London offre à ses citoyens à risque des incitatifs pour qu'ils déconnectent leur drain de fondation du réseau municipal. Halifax publie de l'information susceptible d'intéresser les parties prenantes.

Nous constatons enfin que le déclencheur des actions prises par la plupart des administrations canadiennes est d'être confrontées à un épisode de pluie extrême. Néanmoins, certaines municipalités ont été proactives en cherchant à prendre des

mesures avant d'être frappées par des sinistres majeurs. Par exemple, Collingwood oblige l'installation de clapets antiretour lors de la construction de maisons neuves et Surrey exige des propriétaires qui entreprennent des rénovations majeures qu'ils remplacent leur collecteur sanitaire secondaire.

Il faudra consacrer des efforts considérables pour ramener les risques de dommages attribuables aux pluies torrentielles à des proportions acceptables, mais la voie à suivre est de plus en plus claire. Nous encourageons toutes les parties prenantes à partager ces initiatives et toute autre histoire de réussite des administrations municipales, et à célébrer les actions des collectivités progressistes qui ont commencé à montrer le chemin.